



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/40/172  
S/17023

12 mars 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS ET CHINOIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarantième session  
Points 22, 40, 72, 131 et 132  
de la liste préliminaire\*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET  
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 11 mars 1985, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre du Gouvernement chinois, j'ai l'honneur de présenter la déclaration suivante au sujet des dernières provocations militaires commises par les autorités vietnamiennes le long de la frontière sino-vietnamienne et de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea ainsi que des offensives militaires lancées contre les forces patriotiques et le peuple kampuchéens :

Ces derniers temps, les autorités vietnamiennes ont accentué leurs provocations militaires le long de la frontière sino-vietnamienne tout en lançant une offensive acharnée à la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Les troupes vietnamiennes ont soumis à des bombardements forcés des villages et villes frontaliers situés en territoire chinois, ont délibérément blessé et enlevé de paisibles ressortissants chinois de la région frontalière et elles ont fait pénétrer subrepticement en territoire chinois

\* A/40/50 et Corr.1.

des agents secrets et d'autres éléments armés pour y mener des opérations de sabotage contre des établissements industriels et commerciaux. Qui plus est, ces troupes ont lancé des offensives militaires répétées contre la Chine, portant ainsi atteinte à la souveraineté territoriale chinoise et faisant peser une grave menace sur la sécurité de la frontière méridionale de ce pays. Dans ces conditions, les troupes frontalières chinoises ont été contraintes de lancer des contre-attaques limitées et inévitables pour repousser l'invasion des troupes de l'envahisseur vietnamien dans l'exercice de leur droit sacré à la légitime défense.

Au mépris total de la ferme condamnation de la communauté internationale, les autorités vietnamiennes ont été jusqu'à faire appel à des troupes nombreuses pour lancer au grand jour des offensives militaires contre les forces patriotiques et le peuple kampuchéens et pour effectuer des incursions répétées en territoire thaïlandais, portant ainsi atteinte à la souveraineté et à la sécurité de ce pays. Dans la lettre qu'il vous a adressée le 8 mars dernier, le Représentant permanent de la Thaïlande a protesté contre l'intrusion de près de 1 000 soldats vietnamiens en territoire thaïlandais en notant que ces agissements étaient prémédités et des formes révoltantes de violation de l'intégrité territoriale de la Thaïlande par les autorités vietnamiennes. Le Gouvernement chinois condamne énergiquement ces actes d'agression perpétrés par les autorités vietnamiennes et il appuie résolument les peuples kampuchéen et thaïlandais dans leur juste lutte contre l'agression vietnamienne.

Les offensives éperdues des autorités vietnamiennes contre le Kampuchea, leurs brutales incursions en territoire thaïlandais et leurs provocations militaires à la frontière chinoise ont non seulement fait subir aux peuples de ces trois pays les affres de l'agression mais elles ont aussi fait peser de graves menaces sur la paix et à la tranquillité de l'Asie du Sud-Est, et de l'Asie dans son ensemble. Une situation de cette nature ne peut que susciter la profonde préoccupation de la communauté internationale.

Le Gouvernement chinois exige solennellement que le Viet Nam applique les résolutions relatives à la question du Kampuchea qui ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, qu'il mette immédiatement fin à ses atteintes à la souveraineté territoriale de la Thaïlande, qu'il retire complètement ses troupes du Kampuchea et qu'il mette un terme à toutes ses provocations et incursions militaires contre la frontière chinoise.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 22, 40, 72, 131 et 132 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la  
République populaire de Chine,

(Signé) LING QING

